



Fédération des syndicats  
SUD Éducation



Monsieur le ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 Paris

Madame la ministre de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche  
1 rue Descartes 75231 Paris Cedex 05

Monsieur le ministre de l'intérieur, de l'Outre-  
mer et des Collectivités territoriales  
Place Beauvau, 75800 Paris

Monsieur le ministre du Budget, des Comptes  
publics et de la Fonction publique 139, rue de  
Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Objet : Préavis de grève

Saint-Denis, le 6 janvier 2011

Mesdames et Messieurs les ministres,

La Fédération des syndicats SUD éducation renouvelle auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, son préavis de grève concernant les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles, et couvrant l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, IATOS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employés par le ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des Collectivités Territoriales, ou le Ministère de la fonction publique), pour la période **du 17 janvier 2011 au 22 janvier 2011 inclus**.

La loi CESEDA et la circulaire du ministre de l'Intérieur du 13 juin 2006 ne font qu'aggraver les situations dramatiques que vivent les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles.

Des milliers d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs, avec ou sans leurs parents, risquent toujours l'expulsion vers des pays où leur avenir, et parfois même leur vie, est en danger.

C'est pourquoi la Fédération SUD éducation appelle tous les personnels à se mettre en grève dans chaque établissement scolaire où un élève sera victime d'une expulsion et à se mobiliser quand les droits fondamentaux des françaises et français ou des étrangères et étrangers sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (mesures contre le regroupement familial et contre les mariages des sans-papiers) et droit d'asile.

Afin d'éviter toute ambiguïté ou pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de transmettre ce préavis à l'ensemble des Recteurs d'Académie.

Je vous prie de croire, Madame et Monsieur les ministres, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

Olivier Lorreyte, Co-secrétaire de la fédération des syndicats SUD éducation